

Copie Certifiée Conforme

A2R IMMO

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 13 Rue de l'Eglise
80132 NEUILLY-L'HOPITAL

R.C.S : AMIENS 852 391 507

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 1^{er} DECEMBRE 2023**

Le 01/12/2023,
À 9 heures,

La société A2R, représentée par Monsieur Vincent BOUVET, demeurant 13 Rue de l'Eglise 80132 NEUILLY L'HOPITAL,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros chacune composant le capital social de la société A2R IMMO,

Associé unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Décision n°1

L'associé unique décide de transférer le siège de la société du 13 Rue de l'Eglise 80132 NEUILLY L'HOPITAL au 390 Route d'Abbeville 80120 RUE à compter du 1^{er} décembre 2023.

Décision n°2

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL »

Le siège social est fixé à RUE (80120) – 390 Route d'Abbeville ».

Le reste de l'article reste inchangé.

Décision n°3

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance